



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 4 avril 2022

Intervention de **Florence GASCOIN**

Délibération n°13 : AGENCE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (ADPS) -
ADHÉSION DE LA VILLE D'ORVAULT AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC -

Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons l'adhésion de la ville d'Orvault à l'ADPS et nous nous félicitons qu'il nous rejoigne dans le développement de la Prévention Spécialisée. Cette prévention permet l'accompagnement des jeunes dans leur insertion par des actions éducatives comme cela a été expliqué dans la lecture de cette délibération.

La jeunesse a besoin d'être soutenue et plus particulièrement dans des quartiers défavorisés.

Les éducateurs sont là pour les aider à s'insérer socialement, professionnellement et culturellement. Ils sont là pour les soutenir et leur donner une perspective pour leur avenir. Leur rôle est prépondérant car ils sont là sur le terrain et connaissent particulièrement toutes les problématiques que rencontrent les jeunes. C'est pourquoi, il nous semble important que non seulement cette agence se développe dans toute la métropole mais aussi que soient recrutés plus d'éducateurs.

Cette écoute régulière des besoins de ces futurs adultes permet non seulement de les orienter vers un avenir professionnel leur correspondant mais aussi de ne pas se sentir délaissé et oublié.

Très souvent, leur orientation scolaire n'a pas été leur choix mais ce qu'il leur a été imposé. Il est essentiel d'être à leur écoute pour connaître leurs envies et leur donner la possibilité de trouver ce qu'ils aimeraient faire plus tard. Plus ils se sentiront inclus dans la société et plus ils pourront s'épanouir pour devenir des adultes libres et passionnés.

La politique de la ville doit être basée sur l'écoute et le dialogue plutôt que la répression.

A ce titre, nous apprécions la proposition d'Orvault pour mettre en place le site : **“Une équipe de médiation sociale étoffée”**.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous sommes convaincus que l'amélioration du vivre ensemble passera d'abord par des actions de médiation.

Je vous remercie de votre attention.



Citoyen-nes
engagé-es



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Il nous paraît pertinent que cette délibération soit portée par l'adjointe à l'Éducation, jeunesse et prévention plutôt que par l'adjoint à la tranquillité publique et prévention des risques. La prévention spécialisée est portée par le département au titre de la protection de l'enfance et est très différente de la prévention de la délinquance.

